

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Modification de la nomenclature stratégique par programme »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour renforcer la lisibilité du budget de la Région, celui-ci est présenté selon une nomenclature par programme : la NSP (nomenclature stratégique par programme). A l'instar de ce qui a été fait pour les programmes européens sur la période 2014-2020, il est proposé de créer quatre nouveaux programmes dédiés pour la prochaine période de programmation :

- le programme 1111 portera les mouvements financiers liés au Fonds européen pour le développement régional (FEDER) et Fonds social européen plus (FSE +) pour la période 2021-2027 ;
- le programme 1121 portera les mouvements financiers liés au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour la période 2023-2027 ;
- le programme 1131 portera les mouvements financiers liés au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021-2027 ;
- le programme 1141 portera les mouvements financiers liés à la mise en œuvre de ces programmes opérationnels.

Par ailleurs il est proposé de modifier l'intitulé du programme 1120 « Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020 » pour intégrer la prolongation de la période de programmation du FEADER jusqu'en 2022.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve la création des quatre programmes qui ont vocation comme précédemment à permettre le suivi du déroulement de la prochaine programmation, pendant une période de juxtaposition avec la programmation 2014-2020.

Ces programmes prendront à terme le relais des 4 programmes budgétaires actuels.

La même logique répond à la modification de l'intitulé du programme 1120 pour tenir compte de sa prolongation jusqu'en 2022.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Modification de la nomenclature stratégique par programme

Nombre de votants : 94

Ont voté pour l'avis du CESER : 92

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 2

Fabrice LERESTIF (FO), Jean CABARET (Confédération paysanne de l'Ouest)

Adopté à l'unanimité